

Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteur : M. Alain LE FUR

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Mont-Saint-Michel : une nouvelle ambition partagée »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle l'importance du Mont-Saint-Michel pour l'économie touristique de la Bretagne et de la Normandie. La première phase visant à redonner le caractère insulaire au Mont est terminée, tandis que la seconde phase qui doit créer un modèle de développement du Mont et de la baie, a mis en évidence les limites de la structure de gouvernance. Le choix a été acté de remplacer le syndicat mixte conçu pour porter les travaux par un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) permettant de redonner sa place à l'État. Le Président du Conseil régional souhaite participer aux travaux de préfiguration de cet outil.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Mont-Saint-Michel tient une place particulière dans le renom touristique de la Bretagne et de la Normandie. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est le « spot phare » de renommée mondiale qui fait venir les touristes chinois, japonais, états-uniens notamment. Cette notoriété a subi une forte régression par manque de qualité des services et il était urgent de redonner une ambition à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte, le CESER salue la volonté constante du Conseil régional de travailler à la définition d'une stratégie partagée de mise en tourisme, impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Le CESER apprécie qu'à cette fin et suite à une décision nationale, il devienne possible de faire toute sa place à l'État d'une part et aux collectivités locales d'autre part pour qu'à chaque niveau les responsabilités soient assurées et les financements déterminés. La création d'un établissement public à caractère industriel et commercial, dont les contours sont présentés dans le bordereau apparaît adaptée pour cela et le CESER estime que le Conseil régional de Bretagne a toute sa place dans cette nouvelle structure.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la construction du projet touristique de la Baie et le niveau de satisfaction des touristes pour le transport du parking au Mont-Saint-Michel.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Mont-Saint-Michel : une nouvelle ambition partagée

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Alain THOMAS Bretagne Vivante - SEPNB

Le bordereau de la Région rappelle, dans son préambule, que le Mont est un site exceptionnel dont le pouvoir d'attraction dépasse les frontières régionales et nationales. A cet indéniable constat peut être proposé en écho celui concernant les richesses biologiques de la baie dans son ensemble. Elles ont en effet une valeur de niveau européen à l'égal de celles de la Mer de Wadden, par exemple. Différents classements en font foi comme le classement au titre de la Convention de Ramsar, du réseau Natura 2000 à terre comme en mer, l'appartenance au réseau ZICO (Zone d'importance européenne pour la conservation des oiseaux), etc.

Pourtant, à l'image des difficultés apparues ces dernières années pour promouvoir une stratégie de promotion du Mont du fait d'un grand nombre d'acteurs entraînant une fragmentation ou un ralentissement de l'action, il semble également bien difficile d'aboutir à des formes de gestion ambitieuse et durable de ce vaste écosystème. L'actuelle disparition des radars du projet de Parc naturel marin du Golfe Normando-breton en est l'illustration la plus criante.

La création de l'EPIC vise la reconquête qualitative des services touristiques et un nouveau rayonnement du site. Nous pensons que le patrimoine naturel peut y contribuer comme support majeur à des opérations de communication et de sensibilisation du public. Un parallèle peut-être fait avec la dynamique touristique constatée en Baie de Somme où les acteurs ont su mettre en avant éducation à la nature, valorisation de la biodiversité et particulièrement de l'avifaune devenue véritable label tout en s'appuyant, faut-il le rappeler, sur une vaste réserve naturelle nationale et un Parc du Marquenterre reconnu internationalement. Ce simple exemple met en évidence l'écart entre les moyens pédagogiques mis à disposition dans la baie du Mont Saint-Michel au regard de son potentiel.

Durant la phase de mise en œuvre de l'EPIC, une nouvelle répartition des tâches va voir l'État reprendre à sa charge les travaux hydrauliques ainsi que le suivi environnemental de la baie. Nous souhaitons à cette occasion que celui-ci relance activement les réflexions sur les moyens d'une politique ambitieuse de préservation et de valorisation éducative des richesses biologiques marines et terrestres de la baie. Nous demandons à la Région d'être à ses côtés, dans le cadre de la déclinaison du SRCE. Car, tout simplement, même limitée à sa seule partie occidentale, « la bretonne, la baie avec ses marges littorales constitue l'un des tous premiers réservoirs de biodiversité régionale ».